

Menuisier installateur



Le titulaire de ce CAP aménage ou restaure nos espaces de vie : logements, bureaux, magasins etc., afin de les rendre confortables, agréables et sécurisés. Il est chargé de la pose des menuiseries : portes, fenêtres, placards, parquets, escaliers... Il intervient principalement sur un chantier pour monter et fixer son ouvrage, mais peut fabriquer en atelier des éléments d'adaptation ou d'ajustement.

Il fabrique les pièces d'adaptation et d'ajustement des menuiseries (portes, fenêtres, volets, placards, escaliers...) et du mobilier et installe ces ouvrages. Il réalise également des travaux d'isolation, d'étanchéité.

En atelier, pour la découpe et l'assemblage des ouvrages ; sur un chantier, pour la mise en place.

Il connaît les différents matériaux (bois, matériaux dérivés ou associés comme l'aluminium, les mousses...) ainsi que les principales techniques d'usinage du bois et les étapes de fabrication. Il sait adapter la pose sur le chantier aux problèmes de structures, de confort et d'étanchéité. Il s'occupe d'installer et de sécuriser son chantier, puis de trier et faire évacuer les déchets.

↪ Débouchés

Les titulaires de ce diplôme exercent leurs activités au sein d'entreprises de menuiserie et d'agencement (très souvent artisanales) utilisant le bois ou des matériaux dérivés ou associés. Ces entreprises réalisent des travaux neufs ou de réhabilitation.

↪ Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

↪ Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- L'entreprise et son environnement : les intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, sous-traitants, autres corps de métier du bâtiment) et leur rôle.
- Le statut juridique de l'entreprise ; son organisation et domaines d'intervention et ses responsabilités.
- La communication technique : maîtrise de l'expression graphique (dessins d'ensemble, de définition, de détail, de fabrication...); des conventions, des codes et des langages de représentation.
- Utilisation de logiciels professionnels mais aussi connaissance artistique (motifs, styles décoratifs).
- Identification des différents types d'ouvrages : menuiseries extérieures (portes, fenêtres...) ; menuiseries intérieures (portes, placards, escaliers...) ; mobilier (rangements, comptoir, présentoir...) et agencement divers (plafonds et façades décoratives...).
- Etude de leur mode de construction et d'installation.
- Les matériaux et les produits : le bois (massif, lamellé, stratifié...);
- Les matériaux et produits en plaques (contreplaqués, panneaux de particules, produits stratifiés, produits verriers...).
- Les produits de jointoiement, de calfeutrement, de fixation et d'assemblage, de traitement, de préservation et de finition. Leurs caractéristiques physiques et mécaniques.
- Les procédés et processus de réalisation : moyens et des techniques de production ; usinage par enlèvement de matière ; assemblage et montage ; finition ; manutention ; stockage ; chargement, transport et pose. Etapes d'une fabrication ou d'une installation.
- Organisation et agencement du poste de travail en atelier ou sur site.
- La santé et la sécurité au travail : étude des principaux risques d'accident et d'atteinte à la santé. Les mesures de prévention et les conduites à tenir en cas d'accident.
- La protection de son poste de travail et de l'environnement.
- Le contrôle et la qualité : les indicateurs de la qualité ; les causes de non qualité ; les types et moyens de contrôle.
- La maintenance des matériels : maintenance préventive et corrective (type, nature, durée, périodicité de l'intervention). Analyse des causes de dysfonctionnement.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la

deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Analyse d'une situation professionnelle : coeff. 4
- Installation d'ouvrages de menuiserie, agencement et revêtement : coeff. 9 (dont coeff. 1 pour la vie sociale et professionnelle)
- Fabrication d'ouvrages spécifiques : coeff. 4.

Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 5 présents, 5 admis (soit 100% de réussite).

En 2018 : 4 candidats inscrits, 4 présents, 2 admis (soit 50,00% de réussite)

En 2019 : 5 candidats inscrits, 5 présents, 4 admis (soit 80 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 11 candidats présents, 9 candidats admis (soit 81,8% de réussite).

En 2019 : 19 candidats présents, 16 candidats admis (soit 84,2% de réussite).

En 2019 : 32 présents, 25 admis (soit 78.1% de réussite).

Candidats en apprentissage uniquement

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- CAP (en 1 an) dans une spécialité voisine : CAP Arts du bois, CAP Charpentier bois
- Bac pro Technicien menuisier-agenceur
- Bac pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés
- Brevet professionnel (BP) Menuisier

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

11 Lézignan-Corbières

CFA du bâtiment **A**

30 Nîmes

Lycée des métiers Frédéric Mistral (*public*)

34 Montpellier

CFA du bâtiment et TP Pierre Villeneuve **A**

34 Pézenas

Lycée professionnel Charles Alliès (*public*)

66 Perpignan

CFA du bâtiment Marcel Mercader **A**

Académie de Toulouse

09 Foix

CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège **A**

09 Saint-Girons

Lycée des métiers Aristide Bergès (*Public*)

12 Millau

Lycée professionnel Jean Vigo (*Public*)

12 Onet-le-Château

Campus des métiers (CMA de l'Aveyron) **A**

31 Toulouse

CFA du BTP Paul Riquet **A**

46 Cahors

CFA Ecole des métiers du Lot - CMA du Lot **A**

46 Souillac

Lycée des métiers Louis Vicat (*public*)

Lycée des métiers Louis **A**

65 Tarbes

École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**

81 Albi

Université Régionale des métiers et de l'artisanat **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Zoom sur Les métiers du bois

- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Le Vigan

04 99 92 01 72 - ce.0301647c@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 66 65 05 17 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 66 29 03 81 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 66 27 95 00 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 68 50 20 86 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 67 98 85 74 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades

04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète

04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr